



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Filière diplôme d'Etat d'infirmier Filière diplôme d'Etat d'aide-soignant

Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

Taux de réussite :

Année 2020/2021 : 98.8%

Insertion professionnelle :

Année 2020/2021 : 100 %

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 90 personnes par promotion

Lieu : Institut de Formation en Soins infirmiers
1 Rue David Richard BP 426
67091 STRASBOURG

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

220 jours soit 1540 heures :

- 770h de formation théorique et pratique en centre
- 770h de stage clinique

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

Coût de la formation (2021-2022) :

Frais de scolarité : 6200 €

Droits d'inscription : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation :

Du 6 septembre 2021 au 31 juillet 2022

Calendrier :

Ouverture des inscriptions à la sélection : **08/03/2021**

Clôture des inscriptions : **10/06/2021**

Affichage des résultats : **05/07/2021 à 14h**

Reentrée : **06/09/2021**

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de la Filière DEAS:
Mme SAVONNET Isabelle
03.88.11.55.80

Isabelle.savonnet@chru-strasbourg.fr

<http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations-au-CHU/Aide-soignant-IFSJ>

OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant. Elle permet la professionnalisation avec l'acquisition des compétences métiers définies dans le référentiel de certification. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R.4311-4 du code de la santé publique. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée

3 missions sont définies pour l'exercice professionnel aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique professionnel

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

PREREQUIS

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- Tous les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection
- Dispense de l'épreuve de sélection pour les Agents de Service Hospitaliers Qualifiés et les agents de service sous certaines conditions

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation vise le développement de 5 blocs de compétences dont les objectifs sont précisés ci-dessous :

Bloc 1 : Accompagner et réaliser les soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Le référentiel de formation décrit les modalités d'acquisition de chaque compétence et les modalités d'évaluation pour chaque bloc de compétences.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules de formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Des équivalences de compétences ou des allègements partiels ou complets de modules de formation sont accordés sous conditions de détenir certains titres ou diplômes.

La formation est également proposée en apprentissage : <https://www.santestcfa.fr/>

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le référent handicap pour les instituts de formation des hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) est Madame Fabienne GROFF, coordonnateur des instituts des HUS. Toute question est à lui adresser par mail à l'adresse : à l'adresse : referenthandicap@chru-strasbourg.fr

Dès lors qu'un étudiant en situation de handicap présente une prescription médicale ou en provenance de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) en vue d'aménagements à mettre en œuvre pendant son cursus de formation, le dossier de l'étudiant est présenté en section compétente pour le traitement de situations particulières des étudiants. Les aménagements sont ainsi actés au sein de la structure et l'étudiant bénéficie d'un accompagnement renforcé voire spécifique.

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, enseignants universitaires, médecins, infirmière et intervenants extérieurs sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier.

METHODES PEDAGOGIQUES

La formation s'organise à partir de :

- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoir théorique et pratique : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individuel et collectif

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des élèves.
- Chaque élève est accompagné par un formateur de référence durant la durée de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur de référence
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, de l'évolution dans l'acquisition des compétences, des objectifs et du dossier de l'élève.
- Temps de remédiation proposés aux élèves en difficulté

SUIVI DE LA FORMATION, EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours
- Attestation de présence par demi-journée.
- Evaluation certificative par bloc de compétences selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Evaluation de la formation par les apprenants

COORDINATION :

- Madame LHOU MOHA Muriel, Cadre Supérieur de Santé - Directrice Adjointe